

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vendredi dix-neuf mars, à neuf heures, le Bureau s'est réuni à PORT-SAINTE-MARIE, salle « Saint Clair », sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames et Messieurs : Françoise LABORDE, Jean-Pierre MOULY, Julie CASTILLO, Jean-Pierre VICINI, Pierre SICAUD et Pierre IMBERT.

Délégués :

Thierry BROUILLARD, Joël CHRÉTIEN, Michel COUZIGOU, Alain DALLA MARIA, Gilbert DUFOURG, Pierre GRANGE, Jean-François GUILLOT, Bernard LAVERGNE, Jean-Louis MOLINIÉ, Bernard PATISSOU, Aldo RUGGERI.

Étaient absents ou excusés :

Madame, Messieurs : Jean-Louis COUREAU, Guillaume LEPERS, Yann BIHOUE, Thierry BOZZELLI, Alain BROUILLET, Jacques DUBICKI, Guillaume MOLIÉRAC, Pascal MOURGUES, Gérard RÉGNIER et Françoise RIVETTA.

Les services du Syndicat étaient représentés par : Mesdames et Messieurs Gérard PENIDON (Directeur Général), Karine ROMÉRO (DGA Affaires Générales), Nicolas BABIN (Responsable des Régies), Lionel SEMPÉ (Service Contrôle des contrats DSP), Emmanuelle ROY (Service Études et Réglementation), Caroline MONToux (Service Communication) et Brigitte FRAMARIN SOCA (Service Administration Générale).

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- Délégation de Service Public
- Finances
- Environnement
- Marchés Publics

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Décisions n°21-001-B à 21-013-B

1. Achat d'eau consécutif à la réhabilitation du réservoir de « Pinel le Roc » sur la commune de Pinel-Hauterive, par la société SAUR

Les travaux de réhabilitation du réservoir de Pinel Le Roc, par le Syndicat EAU47, ont été prolongés, l'exploitant SAUR a du bypasser ce réservoir et acheter de l'eau par le biais de la commune de Villeneuve-Sur-Lot (exploitant AGUR) pour un volume de 60 462 m³ pour un montant de 20 798.93 € H.T.

Il a été proposé au Bureau syndical que le Syndicat EAU47 prenne en charge le montant de la facture.

➤ **Le Bureau décide à l'unanimité de prendre en charge le montant de la facture d'achat d'eau de 20 798,93 € HT pour le compte de la société SAUR.**

2. Vente d'eau de la commune d'Aiguillon vers la commune de Nicole

Avant l'intégration de la commune de Nicole dans le contrat d'Aiguillon, soit sur la période du 01/01/2020 au 30/06/2020, la commune d'Aiguillon vendait l'eau à celle de Nicole.

Il a été proposé au Bureau syndical que le Syndicat EAU47 prenne en charge le montant de cette facture soit 3 771,79 € H.T.

➤ **Le Bureau décide à l'unanimité de prendre en charge, par la régie d'exploitation EAU47, le montant de la facture d'achat d'eau en gros pour un montant de 3 771,79 € HT pour le compte de la société AGUR.**

3. Conventions de fourniture d'eau en gros entre :

- a) **La commune d'Aiguillon et la commune de Clairac :** la convention a pris fin le 31/12/2019. Depuis le 01/01/2020, la compétence eau potable de la commune d'Aiguillon est exploitée par AGUR et des modifications consécutives au transfert de la compétence eau potable du Syndicat de Clairac-Castelmoron (VEOLIA) sont à apporter.

➤ **Le Bureau adopte à l'unanimité les termes de la convention de fourniture d'eau en gros depuis la commune d'Aiguillon (EAU47-AGUR) vers le secteur de CLAIRAC-CASTELMORON (EAU47-VEOLIA).**

- b) **Le territoire du « Sud du Lot » et la commune d'Aiguillon :** changement de délégataire : AGUR au 01/01/2020, signature d'un avenant n°1.

➤ **Le Bureau adopte à l'unanimité les termes de la convention de fourniture d'eau en gros depuis le secteur du Sud du Lot (EAU47-SAUR) vers le centre bourg d'Aiguillon (EAU47-AGUR).**

- c) **L'ancien Syndicat de Damazan-Buzet (VEOLIA) et les communes de Xaintraillles-Montgaillard (Régie EAU47) (convention de 1991) :** des modifications consécutives au transfert de la compétence eau potable de l'ancien Syndicat de Damazan-Buzet exploité par VEOLIA et des communes de Xaintraillles et Montgaillard (ancien Syndicat de Xaintraillles-Montgaillard) exploitées depuis le 1^{er} janvier 2021 par la régie d'exploitation EAU47 sont à apporter.

➤ **Le Bureau adopte à l'unanimité les termes de la convention de fourniture d'eau en gros depuis le secteur de Damazan-Buzet (EAU47-VEOLIA) vers le secteur de Xaintraillles-Montgaillard (EAU47-Régie EAU47).**

- d) **L'ancien Syndicat de Damazan-Buzet et la commune de Vianne (convention de 2006) :** des modifications consécutives au transfert de la compétence eau potable de la commune de Vianne et de l'ancien Syndicat de Damazan-Buzet sont à apporter.

➤ **Le Bureau adopte à l'unanimité les termes de la convention de fourniture d'eau en gros depuis le secteur de Damazan-Buzet (EAU47-VEOLIA) vers la commune de VIANNE (EAU47-VEOLIA).**

- e) **L'ancien Syndicat de Damazan-Buzet et la Régie Porte des Landes :** depuis l'intégration de l'ancien Syndicat de Damazan-Buzet au Syndicat EAU47 et la gestion en régie de ses communes membres, il est nécessaire d'établir une convention de vente d'eau entre VEOLIA et la Régie Porte des Landes, nouvel exploitant.

Monsieur MOLINIÉ, délégué de Buzet-sur-Baïse et ancien Président du Syndicat de Damazan-Buzet, précise que la source de Caubeyres (eau de surface) était un peu en difficulté l'été, ce qui a nécessité la création du forage profond de Marchepin. L'arrivée d'entreprises importantes sur le secteur a également contribué à prélever plus d'eau. Une augmentation du prélèvement à plus de 200 000 m³ par an a donc été demandée. Il explique que cette convention permettra de mieux orienter les ressources en eau.

➤ **Le Bureau adopte à l'unanimité les termes de la convention de fourniture d'eau en gros depuis le secteur de Damazan-Buzet (EAU47-VEOLIA) vers le secteur de Porte des Landes (EAU47-Régie EAU47).**

- f) **Tournon d'Agenais et le Syndicat de la Lémance (convention de 1975)** : des modifications sont à apporter suite aux changements de délégataires du service public eau potable au cours des décennies.

➤ **Le Bureau adopte à l'unanimité les termes de la convention de fourniture d'eau en gros depuis Tournon d'Agenais (EAU47-VEOLIA) vers La Lémance (Syndicat des Eaux de la Lémance-SAUR).**

- g) **Le Syndicat de la Lémance et Tournon d'Agenais (convention de 1987)** : des modifications suites au transfert de la compétence eau potable de la commune de Tournon d'Agenais et le changement des délégataires sont à apporter.

➤ **Le Bureau adopte à l'unanimité les termes de la convention de fourniture d'eau en gros depuis La Lémance (Syndicat des Eaux de la Lémance-SAUR) vers Tournon d'Agenais (EAU47-VEOLIA).**

- h) **Le Syndicat de la Lémance et le territoire du Nord du Lot (convention de 1965)** : changement de délégataires du service eau potable.

➤ **Le Bureau adopte à l'unanimité les termes de la convention de fourniture d'eau en gros depuis La Lémance (Syndicat des Eaux de la Lémance-SAUR) vers le secteur du Nord du Lot (EAU47-SAUR).**

4. Conventions de facturation de :

Les contrats de délégation prévoient que les délégataires exploitant le service d'eau potable facturent pour le compte des autres exploitants des services d'assainissement collectif et non collectif leurs redevances. Une convention de facturation est ainsi établie pour déterminer les modalités de facturation.

- a) **Contrat de DSP d'Aiguillon : facturation des redevances d'Assainissement non collectif du Syndicat EAU47 par le délégataire de l'eau potable AGUR**

➤ **Le Bureau adopte à l'unanimité les termes de la convention de facturation de l'assainissement non collectif (EAU47) pour la commune d'Aiguillon par le délégataire eau potable AGUR.**

- b) **Contrat de DSP territoire du Fumémois : facturation des redevances d'Assainissement collectif de SAUR (Syndicat EAU47) par le délégataire d'eau potable SAUR (Syndicat de la Lémance)**

➤ **Le Bureau adopte à l'unanimité les termes de la convention de facturation de l'assainissement collectif (EAU47-SAUR) pour le territoire du Fumémois par le délégataire eau potable SAUR (Syndicat de la Lémance).**

- c) **Contrat de DSP territoire du Fumémois : facturation des redevances d'Assainissement non collectif du Syndicat EAU47 par le délégataire d'eau potable SAUR (Syndicat de la Lémance)**

➤ **Le Bureau adopte à l'unanimité les termes de la convention de facturation de l'assainissement non collectif (EAU47) pour le territoire du Fumémois par le délégataire eau potable SAUR (Syndicat de la Lémance).**

5. Demandes de subventions

Le bureau syndical a été appelé à autoriser la Présidente à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) des subventions pour financer certains projets d'investissement 2021 mentionnés au Plan Pluriannuel d'Investissement.

- Les demandes de subventions relatives à ces travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement suivantes ont été présentées :

Assainissement Collectif

	PPI	Coût prévisionnel HT de l'opération	Subvention demandée Agence de l'Eau
Territoire de l'Albret			
BRUCH - Diagnostic de réseau	42	21 000 €	Taux maximum en vigueur
MONTESQUIEU - Diagnostic de réseau	43	18 000 €	Taux maximum en vigueur
Territoire de Garonne			
MAS D'AGENAIS - Diagnostic de réseau	8	55 000 €	Taux maximum en vigueur
Territoire de Porte des Landes			
PINDERES - Travaux de réhabilitation du réseau suite au diagnostic	17	394 100 €	Taux maximum en vigueur
CASTELJALOUX - Réhabilitation du réseau de collecte Le Bourg	30	1 059 100 €	Taux maximum en vigueur
CASTELJALOUX CLARENS- Diagnostic de réseau	33	55 000 €	Taux maximum en vigueur
PUCH - Extension réseau Nord	24	242 000 €	Taux maximum en vigueur
PUCH - Extension station	25	204 000 €	Taux maximum en vigueur
BUZET/BAÏSE - Extension "Barbistoc"	27	150 000 €	Taux maximum en vigueur
Territoire de Nord de Marmande			
BEAUPUY - Réhabilitation de réseaux suite au diagnostic	41	93 600 €	Taux maximum en vigueur
VIRAZEIL - Réhabilitation de réseaux suite au diagnostic	42	185 200 €	Taux maximum en vigueur
LAGUPIE - Diagnostic de réseau	43	18 000 €	Taux maximum en vigueur
Territoire de Nord du Lot			
CASSENEUIL - Réhabilitation réseaux suite au diagnostic	85	842 000 €	Taux maximum en vigueur
SAINT AUBIN - Réhabilitation réseaux suite au diagnostic	86	284 500 €	Taux maximum en vigueur
LAPARADE - Renouvellement de la station d'épuration	88	506 000 €	Taux maximum en vigueur
Territoire de la Brame			
CASTILLONNES - Diagnostic de réseau	40	59 000 €	Taux maximum en vigueur
Travaux STEP de VILLEREAL	37	47 850 €	Taux maximum en vigueur
Travaux STEP de MIRAMONT	38	240 700 €	Taux maximum en vigueur
Travaux STEP de CASTILLONNES	39	30 450 €	Taux maximum en vigueur
Territoire de Lot Amont 47			
CUZORN BOURG et LA JASSE TESQUET - Diagnostic de réseau	24	45 000 €	Taux maximum en vigueur
CAZIDEROQUE -AVP pour assainissement du bourg	27	6 000 €	Taux maximum en vigueur
Territoire de Sud du Lot			
LA SAUVETAT DE SAVERES - Diagnostic de réseau	57	25 000 €	Taux maximum en vigueur
BEAUVILLE - Diagnostic de réseau	55	25 000 €	Taux maximum en vigueur
AIGUILLON - Renouvellement de la STEP (y compris modif du réseau)	65	1 130 000 €	Taux maximum en vigueur
TOTAL		5 782 500 €	

Eau Potable

	PPI	Coût prévisionnel HT de l'opération	Subvention demandée Agence de l'Eau
Territoire de l'Albret			
NERAC - Usine de Nazareth - Modification de la filière de traitement	65	871 000 €	Taux maximum en vigueur
Territoire de Porte des Landes			
POMPOGNE - Forage de Lagagnan - Modification de la filière de traitement	40	332 028 €	Taux maximum en vigueur
EAU47 (sur plusieurs territoires)			
Etude de faisabilité usine de production - Confluent	33	85 000 €	Taux maximum en vigueur
Territoire de Nord du Lot			
TRENTELS - Modification de la filière de traitement	76	68 000 €	Taux maximum en vigueur
TOTAL		1 356 028 €	

Karine ROMERO, Directrice Adjointe des Affaires Générales, précise que les dossiers seront déposés sans précision des taux mais en demandant le taux maximum en vigueur. En effet, les taux actuels vont être amenés à changer et il est préférable en accord avec l'Agence de ne pas préciser les taux actuels.

Cette stratégie permettra l'étude des subventions avec les taux actualisés.

Gérard PENIDON, Directeur, indique que les subventions sont demandées par opérations mais que le montant total des subventions perçues sera mutualisé.

➤ **Le Bureau approuve à l'unanimité le tableau des demandes de subventions présenté pour les opérations de travaux d'Eau Potable et d'Assainissement collectif sur le territoire syndical inscrites au plan pluriannuel d'investissement 2020-2022 et donne délégation à la Présidente pour solliciter, en vue de financer les projets, l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.**

- Des demandes de subventions particulières dans le cadre de l'appel à projets 1^{er} janvier au 30 avril 2021 – Plan de mesures incitatives pour l'eau – Renouvellement des canalisations d'eau potable ont également été présentées au bureau syndical :

Territoire de l'Albret	PPI	Coût prévisionnel HT de l'opération	Subvention demandée Agence de l'Eau
FRANCESCAS - Renouvellement liaison vers LASSERRE	49	320 000 €	30% de subvention et 20% d'avances remboursables
MONCRABEAU - St Cirice Renouvellement de canalisations sujettes au CVM	62	100 000 €	30% de subvention et 20% d'avances remboursables
SOS - Route de Gueyze Renouvellement de la conduite	63	150 000 €	30% de subvention et 20% d'avances remboursables

Territoire de Porte des Landes

CASTELJALOUX - Renouvellement des canalisations d'eau potable	32	659 400 €	30% de subvention et 20% d'avances remboursables
---	----	-----------	--

Territoire de Lot Amont 47

TOURNON D'AGENAIS renouvellement réseau AEP Secteur Laboissière-Frézat-Bourdiel	19	350 000 €	30% de subvention et 20% d'avances remboursables
ROQUECOR - Renouvellement réseau cassant Secteurs Ferrusac et Le Pouch	23	100 000 €	30% de subvention et 20% d'avances remboursables

Territoire de Sud du Lot

BEAUVILLE - Renouvellement du réseau dans le centre bourg	51	470 000 €	30% de subvention et 20% d'avances remboursables
CASTELLA - Accord Cadre CVM - Canalisation lieu-dit "Touyre"		175 000 €	30% de subvention et 20% d'avances remboursables

Territoire de la Brame

ST PARDOUX ISAAC - Renouvellement secteur "Rébéquet Tranche 1	36	270 000 €	30% de subvention et 20% d'avances remboursables
VILLEREAL - Renouvellement des réseaux AEP Rues de la Promenade, des Amours et Tronquée	49	100 000 €	30% de subvention et 20% d'avances remboursables
MAZIERE NARESSE - Accord Cadre CVM - Canalisation lieu-dit "Le Moulin"		230 000 €	30% de subvention et 20% d'avances remboursables
DOUZAINS - Accord Cadre CVM - Canalisation lieu-dit "Nivet"		110 000 €	30% de subvention et 20% d'avances remboursables

Territoire de Nord du Lot

MONFLANQUIN - Renouvellement réseau secteur Beyssac	60	460 000 €	30% de subvention et 20% d'avances remboursables
PUYMICLAN - Accord Cadre CVM - Canalisation lieu-dit "Renard"		70 000 €	30% de subvention et 20% d'avances remboursables

TOTAL 3 564 400 €

MONTANT SUBVENTION AGENCE DE L'EAU 1 069 320 €

Le Directeur précise que les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau sont traitées par ordre d'arrivée.

➤ **Le Bureau approuve à l'unanimité le tableau des demandes de subventions présenté pour les opérations de travaux d'Eau Potable sur le territoire syndical inscrites au plan pluriannuel d'investissement 2020-2022 dans le cadre de l'Appel à Projet concernant le plan de mesures incitatives pour l'eau et donne délégation à la Présidente pour solliciter, en vue de financer les projets, l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.**

6. Prise en charge de travaux de mise en conformité d'un raccordement d'immeuble sur le réseau d'assainissement sur la commune de Casteljaloux

Madame la Présidente demande à Madame Julie CASTILLO, Maire de Casteljaloux et concernée par l'affaire à suivre, de bien vouloir quitter la salle.

Le Syndicat EAU47 est mis en cause dans le cadre du contrôle de bon raccordement d'un immeuble situé au 7 rue des Martinets à Casteljaloux à l'occasion de sa vente. Lors d'un premier contrôle en janvier 2020, l'agent d'EAU47 n'a pas su repérer et détecter la non déconnexion d'une ancienne fosse septique sur le circuit des canalisations de raccordement de l'immeuble au réseau d'assainissement.

L'immeuble, appartenant à la famille de Madame CASTILLO, ayant été vendu, le nouveau propriétaire a sollicité le Syndicat EAU47 pour la réalisation d'un nouveau contrôle dans la mesure où les eaux usées débordaient dans la véranda de la maison. Il s'avère que la canalisation de raccordement, bouchée par des racines a provoqué le remplissage de la fosse et son débordement. La fosse n'est donc pas déconnectée.

Le vendeur du bien ne connaissait pas la situation puisqu'il s'agit d'un bien dont il a hérité.

L'acquéreur ayant demandé au Syndicat EAU47 la prise en charge de l'intégralité des frais inerrants à la remise aux normes du système d'assainissement avant d'engager une procédure contentieuse, le Bureau a été amené à se prononcer soit sur la prise en charge de ces travaux, soit sur l'engagement dans une procédure contentieuse.

➤ **Le Bureau décide à l'unanimité de prendre en charge intégralement les travaux de mise en conformité du système d'assainissement situé au 7 rue des Martinets à Casteljaloux pour un montant de 5 360 € et prend acte que cet accord à l'amiable met un terme au litige qui lie le Syndicat EAU47 aux nouveaux acquéreurs.**

ENVIRONNEMENT

Décisions n°21-017-B à 21-024-B

7. Approbation de la modification du zonage d'assainissement des communes de Caumont sur Garonne et Dausse après enquête publique

La procédure de modification de zonage d'assainissement prévoit que le syndicat EAU47 présente une décision du bureau pour l'approbation définitive après enquête publique. Cet acte doit être précédé d'une délibération de la commune qui, à son niveau, approuve le zonage tel que passé à l'enquête :

- CAUMONT SUR GARONNE : 03/02/2020
- DAUSSE : 09/12/2020

Ces communes ayant pris cette délibération, le bureau a été amené à formaliser sa décision pour clôturer ces dossiers d'enquêtes.

➤ **Le Bureau approuve à l'unanimité les modifications de zonage d'assainissement des communes de CAUMONT SUR GARONNE et DAUSSE après enquête publique.**

8. Approbation de zonages d'assainissement et lancement des enquêtes publiques

Les projets de modification de zonage sont validés par délibérations des communes, la DREAL dispense le Syndicat EAU47 d'études environnementales, ils peuvent donc être mis à l'enquête.

Le Bureau syndical a été appelé à approuver les projets de zonages et le lancement des enquêtes publiques pour les modifications des zonages d'assainissement des communes de CASTILLONNÈS, LUSIGNAN PETIT et RIVES.

Emmanuelle ROY, service Études et Règlementation, précise que 2-3 parcelles situées sur la commune de RIVES sont connectées à un réseau d'eaux usées traitées par la station de VILLERÉAL. L'enquête publique pour la modification du zonage de RIVES sera conjointe à celle de la modification du zonage de VILLERÉAL.

➤ **Le Bureau approuve à l'unanimité les projets de zonages d'assainissement des communes de CASTILLONNÈS LUSIGNAN PETIT et RIVES ainsi que le lancement des enquêtes publiques.**

9. Avenant à la convention spéciale de déversement d'effluents non domestiques avec CAPFUN suite au changement de délégataire et modification des conditions de remboursement de l'emprunt

La convention spéciale de déversement régissant les effluents non domestiques du camping CAPFUN, à Tournon-d'Agénais, est établie depuis le 5 juin 2018 entre l'entreprise, le Syndicat EAU47 et l'ancien exploitant du système d'assainissement VÉOLIA. Suite au changement d'exploitant au 1^{er} janvier 2021, un avenant doit être pris pour définir le nouvel exploitant AGUR.

Il est également nécessaire de modifier les conditions de remboursement de l'investissement définies dans cette convention et notamment la durée de 10 ans.

- **Le Bureau valide à l'unanimité les termes de l'avenant à la convention spéciale de déversement d'effluents non domestiques signée avec CAPFUN afin de modifier l'exploitant du réseau AGUR ainsi que les conditions de remboursement de l'investissement.**

10. Avenant aux conventions spéciales de déversement d'effluents non domestiques suite à un changement de délégataire au 1^{er} janvier 2021 AGUR :

- a) **ENT. LONGUESSERRE**, séchage de prunes d'ente et de transformation de pruneaux au Temple-sur-Lot (convention du 10/11/2017)

- **Le Bureau valide à l'unanimité les termes de l'avenant à la convention spéciale de déversement d'effluents non domestiques signée avec l'entreprise LONGUESSERRE afin de modifier l'exploitant du réseau AGUR.**

- b) **COUFIDOU**, séchage des prunes d'ente et transformation des pruneaux à Sainte-Livrade-sur-lot (convention du 08/06/2020)

- **Le Bureau valide à l'unanimité les termes de l'avenant à la convention spéciale de déversement d'effluents non domestiques signée avec l'entreprise COUFIDOU afin de modifier l'exploitant du réseau AGUR.**

MARCHÉS PUBLICS

Décisions n°21-025-B et 21-026-B

11. Modification n°1 au marché public de Maîtrise d'œuvre – Opération Center Parc 2 lots – Lot n° 1 : Raccordement du Center Parc – Canalisations et équipements réseaux (groupe 1 et 2)

Par délibération en date du 17 septembre 2020 le Comité syndical a délégué de façon permanente au Bureau le pouvoir de se prononcer sur les marchés publics formalisés, après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été signé le 27 août 2020 avec le bureau d'études TPFi pour un forfait provisoire de rémunération s'élevant à la somme de 59 730 € HT (groupe 1 : 34 980 € HT – groupe 2 : 24 750 € HT) calculé sur un montant prévisionnel de travaux de 1 810 000 € HT, décomposé en 1 060 000 € HT pour le groupe 1 et 750 000 € HT pour le groupe 2, avec un taux de rémunération fixé à 3.30 %.

A l'issue de la remise de l'étude de l'avant projet (AVP) en avril 2017, le maître d'œuvre s'est engagé sur l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux dont le montant s'élevait à 2 179 290 € HT, soit 1 231 560 € HT pour le groupe 1 et 947 730 € HT pour le groupe 2. Le Directeur précise que cette augmentation est due en partie par la demande de Pierre et Vacances d'un groupe de pompage supplémentaire. De plus, l'implantation du Center Parc est située dans le périmètre de protection de la source de Clarens, ce qui a nécessité un ajout de 500 m de canalisations afin de ne pas passer chez les riverains.

Cette modification a pour objet d'arrêter le forfait définitif du maître d'œuvre sur la base du montant de l'AVP et son engagement sur l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, portant ainsi le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à la somme de 71 916,57 € HT (groupe 1 : 40 641,48 € HT – groupe 2 : 31 275,09 € HT).

Cette modification a été présentée aux membres de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie en séance du 11/03/2021 à l'issue de laquelle un avis favorable a été émis à l'unanimité des membres présents.

Monsieur PATISSOU, délégué de Soumensac, souhaite savoir sous quelles conditions financières a été signée la convention. Le Directeur indique que le Syndicat a prévu dans la convention que Pierre et Vacances rembourse une quote-part de l'investissement réalisé pour raccorder aux réseaux d'eau et d'assainissement le site du Center Parc. Quant au prix de l'eau et de l'assainissement, les tarifs du m³ et de l'abonnement appliqués sont ceux appliqués aux habitants de Casteljaloux.

➤ **Le Bureau approuve la modification n°1 au marché de maîtrise d'œuvre – Opération Center Parc 2 lots - raccordement du Center Parc et autorise la Présidente à signer celle-ci.**

12. Accord cadre à bons de commande de maîtrise d'œuvre sur 4 ans – Travaux d'assainissement collectif sur le territoire syndical – 6 lots

Par délibération en date du 17 septembre 2020 le Comité syndical a délégué de façon permanente au Bureau le pouvoir de se prononcer sur les marchés publics formalisés, après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance du 11/03/2021 a émis ses choix sur l'attribution des lots concernant le marché de service suivant :

Accord cadre à bons de commande de maîtrise d'œuvre sur 4 ans – Travaux d'assainissement collectif sur le territoire syndical – 6 lots (sans mini-maxi)

Consistance de la mission :

- Mission témoin (AVP-PRO-ACT-VISA - DET-AOR)
- Mission complémentaire :
 - Déclaration préalable de travaux (DP)
 - Permis de construire
 - Permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager
 - Permis de démolir
 - Transfert d'un permis de construire ou d'aménager
 - Dossier Loi sur l'Eau (DLSE)
 - Dossier de conception SPEMA
 - Levé topographique

Décomposition des lots :

- Lot n°1 Travaux divers sur les réseaux existants – Secteur Nord
- Lot n°2 Travaux divers sur les réseaux existants – Secteur Sud
- Lot n°3 Travaux divers sur ouvrages existant – Secteur Nord
- Lot n°4 Travaux divers sur ouvrages existant – Secteur Sud
- Lot n°5 Travaux de construction d'ouvrages neufs – Secteur Nord
- Lot n°6 Travaux de construction d'ouvrages neufs – Secteur Sud

Consultation sur Profil Acheteur, BOAMP et JOUE du 22/05/2020 - Maître d'œuvre : EAU47

Nombre de lots attribués par candidats : 2

Attributions :

Lot n°1 : **ADVICE Ingénierie** avec une note de **72,98/100**

Lot n°2 : **ADVICE Ingénierie** avec une note de **72,52/100**

Lot n°3 : **PURE Environnement** avec une note de **78,91/100** candidat arrivé second sur ce lot

Lot n°4 : **PURE Environnement** avec une note de **80,34/100**

Lot n°5 : **TPF Ingénierie** avec une note de **76,11/100**

Lot n°6 : **TPF Ingénierie** avec une note de **77,39/100**

Le Bureau syndical a été appelé à valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres concernant l'attribution des lots détaillés ci-dessus.

Le Directeur rappelle que cet accord cadre à bons de commande de maîtrise d'œuvre permettra d'être réactif dès qu'un besoin se présentera.

➤ **Le Bureau valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres et attribue les lots suivants :**

Lot n°1 Travaux divers sur les réseaux existants – Secteur Nord : **ADVICE Ingénierie**

Lot n°2 Travaux divers sur les réseaux existants – Secteur Sud : **ADVICE Ingénierie**

Lot n°3 Travaux divers sur ouvrages existant – Secteur Nord : **PURE Environnement**

Lot n°4 Travaux divers sur ouvrages existant – Secteur Sud : **PURE Environnement**

Lot n°5 Travaux de construction d'ouvrages neufs – Secteur Nord : **TPF Ingénierie**

Lot n°6 Travaux de construction d'ouvrages neufs – Secteur Sud : **TPF Ingénierie**

INFORMATIONS DIVERSES

Fouilles archéologiques

Le Directeur expose au membres du Bureau un problème auquel est souvent confronté EAU47 lors de travaux : les fouilles archéologiques. Il cite l'exemple de la commune de Saint-Pierre-de-Buzet sur laquelle des travaux d'assainissement collectif ont été stoppés car la DRAC a du entreprendre des fouilles. Le Directeur informe que le surcoût lié à ces fouilles, soit environ 100 000 €, est à la charge d'EAU47. Le cas s'est déjà produit sur Fourques-sur-Garonne, Villeneuve-sur-Lot, Aiguillon,...

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Le Directeur rappelle que depuis 2017 le montant de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif est de 1 600 €. Il était de 1 000 € auparavant. Pour tous les travaux notifiés après la délibération, le nouveau montant est appliqué. Certains usagers de la commune de Saint-Pierre-de-Buzet à qui on avait annoncé il y plusieurs années l'ancien montant sont mécontents. De plus, quelques usagers, non compris dans le zonage d'assainissement, ont demandé à être intégré, ce qui a impliqué une modification du zonage. Ces usagers sont finalement revenus sur leur décision et ne souhaitent plus se raccorder ni payer la PFAC à 1 600 €. Le Syndicat leur a répondu que cela n'était pas possible et leur a proposé de voir avec la Communauté de communes pour qu'elle prenne en charge le supplément.

Communication

Le Directeur informe les élus que le Syndicat EAU47 fête ses 40 ans cette année. Pour cette occasion, de nombreuses manifestations avaient été proposées tout au long de l'année 2021. La situation sanitaire ne le permettant pas pour le moment, le service communication a mis en attente ces actions. Cependant, il a été proposé la refonte du logo du Syndicat EAU47. De plus, il est également nécessaire de se démarquer des exploitants et se montrer au-devant de la scène puisque c'est bien le Syndicat qui investit sur la majeure partie du patrimoine départemental, ce que les usagers ignorent souvent. Le Directeur pense qu'il est important de redonner la place à EAU47 dans le paysage lot et garonnais.

La commission communication s'est réunie et après quelques modifications, le logo suivant a été présenté et proposé :



Ainsi que ces déclinaisons :



Ce nouveau logo sera apposé sur tous les supports de communication, les panneaux de chantier, les panneaux des ouvrages, les supports de communication des exploitants en ajoutant à leurs logos celui du Syndicat et au fur et à mesure des besoins pour certains supports (véhicules, papeterie...) permettant ainsi de lisser dans le temps le coût global de ce changement.

Le Directeur précise qu'un logo spécifique pour la régie d'Exploitation avait été imaginé et présenté lors de la commission communication. Cette option n'a pas été retenue, il est proposé de lier la Régie au logo d'EAU47 plutôt que d'en créer un spécifique en rappelant que la Régie tout comme le SPANC sont des services d'EAU47.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 11 h 30.